PIANOS STEINWAY, KNABE, SHONINGER, MEHLIN, BEHR, WALDORF, SINGER, SOHMER, FISCHER.
MEILLEURES FABRIQUES, PRIX LES PLUS BAS, CONDITIONS LES PLUS FACILES.
715 RUE DU CANAL.
GRUNEWALD.

VENTES A L'ENCAN.

Macon&Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

Grande vente variée

—DE—

Propriétés Foncières

BIEN SITUÉES

—DANS LE—

Premier District,

COMPRENANT

L'Elégante Résidence

En bois à deux étages,

No 1521 Avenue St-Charles

ENTRE LES RUES

Terpsichore et Melpomène.

Emplacements pour affaires et lots à bâtir.

COTTAGES DOUBLES

—ET—

Résidences à deux étages,

SUR LES RUES

JULIE, BASSIN et LIBERTE

SUCCESSION DE MME MADELINE L. GAUCHE, FEMME DE JNO. J. CLARKE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 58,365.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau 138 rue Carondelet.

MARDI 25 avril 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 840 rue Commune, il sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un ordre daté du 17 mars 1899 de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la susdite Cour, division C, dans l'affaire ci-dessous intitulée, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir :

1° Elégante résidence en bois à deux étages, No 1521 rue St-Charles, dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue St-Charles, les rues Carondelet, Terpsichore et Melpomène, retiré de la rue, ayant un joli grillage, contenant galeries, cours devant et sur le côté, salons doubles à arches, cheminées en marbre, salle à manger cuisine, chambre extra au rez-de-chaussée, vestibule, cinq chambres à coucher, salon et salle de bain au second étage, le tout en bon ordre et élégamment tapissé. Le lot de terre est désigné par le No 4, sur un plan de Jos. Pilié, voyer, daté le 9 mars 1840 et déposé en l'étude de A. Masutan, ancien notaire en cette ville, conformément auquel il mesure 28 pieds 5 pouces de face à l'avenue St Charles sur 110 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, sur une jolie portion d'une grande avenue, à proximité du centre des affaires et de tous les autres avantages nécessaires à en faire une demeure aussi agréable qu'il est possible de désirer. On peut visiter la maison tous les jours, à l'exception des samedis et dimanches, de 2 à 3 heures. Droit d'occupation réservé au locataire actuel, sans priement de loyer, jusqu'au 1er juin 1899. Possession sera donnée à ladite date ou avant.

2° L'emplacement établi depuis longtemps 1111 rue Julie, comprenant la maison en briques et en bois à deux étages situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Julie, Girod, Remparts et Bassin. Le lot de terre est désigné par le No 8 sur un plan annexé à un acte pardevant E. Benzy, ancien notaire, le 19 mars 1867. Lequel lot mesure plus ou moins 26 pieds de face à la rue Julie par une profondeur de 95 pieds 5 pouces et 6 lignes.

3° Un certain morceau ou portion de terre situé dans les mêmes district et ilet comme la propriété deuxièmement décrite plus haut désigné par la lettre B, sur le plan par D. E. Seghers, voyer, date le 22 mars 1899, et mesurant en accordance, plus ou moins, 67 pieds 10 pouces de face à la rue Bassin par une profondeur de 159 pieds 2 pouces et 4 quatre lignes sur une ligne rompue vers la rue Girod, ensuite 75 pieds courant vers la rue Julie, ensuite 27 pieds 10 pouces 4 lignes courant vers la rue Bassin, ensuite sur une ligne courant vers la rue Julie 62 pieds 4 pouces ensuite sur une ligne oblique courant vers la rue Bassin 50 pieds 8 pouces 7 lignes, ensuite sur une ligne courant vers la rue Girod 59 pieds 2 pouces 7 lignes, ensuite sur une ligne courant vers et à la rue Bassin 81 pieds 6 pouces.

Une excellente localité pour une manufacture ou un entrepôt ou pour des affaires de chaux ou de ciment. La propriété ci-dessus secondement et troisièmement décrite sera vendue ensemble ou en entier.

4° La résidence et magasin en bois à deux étages Nos 1117 et 1119 rue Julie, dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Julie, Remparts, Girod et Bassin. Le lot de terre mesure 27 pieds, plus ou moins, de face à la rue Julie sur 86 pieds 7 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne la plus près de la rue Remparts et 97 pieds de profondeur sur l'autre ligne de côté, lequel lot est composé du lot No 125 et 1 pied de la touchant au lot No 124 en entier sur le plan de R. Delsfield, mars 1832, déposé dans les archives de G. K. Stringer, ancien notaire en cette ville.

5° Le cottage double en bois, à un étage et mansarde, Nos 744 et 746 rue Bassin, contenant cinq chambres, etc., de chaque côté, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bassin, Remparts, Julie et Girod. Le lot de terre mesure conformément à un plan par D. E. Seghers, voyer, daté du 22 mars 1899, plus ou moins, 36 pieds 5 pouces de face à la rue Bassin par une profondeur de 81 pieds 6 pouces sur le côté vers la rue Girod, par une première profondeur de 52 pieds sur l'autre ligne de côté ; de là 12 pieds 4 pouces 2 lignes sur une ligne courant vers la rue Julie ; de là sur une ligne oblique courant vers la rue Remparts à la ligne du fond 30 pieds 3 pouces et 5 lignes, et sur la ligne du fond 59 pieds 2 pouces et 7 lignes. Ledit lot est désigné par la lettre A sur ledit plan. Une spéculation qui paiera.

6° La résidence en briques à deux étages No 725 rue Bassin, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bassin, Franklin, Julie et Girod, contenant avec une étable en bois à deux étages dans le fond, environ 9 chambres, vestibules et cour pavée. Le lot de terre est formé des parties des lots 66 et 67 sur un plan de J. Pilié, voyer, en date du 30 janvier 1832 déposé dans les archives de Félix Grima, ancien notaire, et mesure 25 pieds de face sur la rue Bassin, par une profondeur de 125 pieds 7 pouces et une ligne entre lignes parallèles. Une spéculation qui paiera.

7° Un certain morceau ou portion de terre situé dans le même district et ilet touchant à la propriété six énoncant décrite, mesurant 42 pieds de face sur la rue Bassin par 128 pieds de profondeur entre lignes parallèles étant formée de deux portions des lots 67 et 68 sur un plan fait par J. Pilié, voyer, le 2 janvier 1832 et déposé dans les archives de F. de Armas, ancien notaire en cette ville. Un site que l'on peut utiliser de plusieurs façons profitables.

8° Trois certains lots de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné

VENTES A L'ENCAN.

Macon&Kernaghan

—:o:—

par les rues Julie, Franklin, Liberté et Girod, désignés par les Nos 152, 153 et 154, mesurant chacun 26 pieds de face sur la rue Julie par 85 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Lot 154 formant l'encoignure des rues Julie et Liberté et est amélioré avec une bâtisse de bureaux à un étage. En face du pont de la rue Liberté et du chemin de fer I. C. en font une belle localité d'affaires.

9° Le joli cottage double en bois à un étage Nos 790 et 792, rue Liberté, dans le premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Liberté, Franklin, Girod, et Julie, contenant quatre chambres de chaque côté. Le lot de terre est désigné par la lettre B, sur un arpentage fait par D. E. Seghers, voyer, et mesurant 29 pieds de face à la rue Liberté sur 113 pied, 2 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Un placement sûr et productif.

10° Le quatrième indivis de deux lots de terre dans le Premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Magasins, Girod et Notre Dame, désignés par les Nos 7 et 8 sur un plan de J. A. d'Hémécourt, voyer, le 3 février 1860, déposé dans les archives de P. C. Cuvillier. Lesquels lots se touchent et mesurant de face à la rue Tchoupitoulas, à savoir : Le lot No 7, 20 pieds 6 pouces et le lot No 8, 20 pieds, sur une profondeur chacun de 91 pieds 4 pouces entre lignes parallèles. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent consistant de la bâtisse double en briques à deux étages Nos 705 et 709 rue Tchoupitoulas.

11° Trois lots de terre situés à Hansen City, dans la paroisse de Jefferson, dans cet Etat, désignés par les Nos 5, 6 et 7 sur un plan de ladite ville, déposé dans le bureau du greffier de ladite paroisse, lesquels lots ont chacun une face de 25 pieds à l'avenue Dunn et s'étendant en arrière 120 pieds, entre lignes parallèles à une allée ; lesdits lots étant dans l'ilet No 25, borné par les avenues George et Dunn, le boulevard Illinois et la rue Morey.

Termes et Conditions.—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance à un et deux ans de crédit pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 8 pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final : 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets ; les améliorations devront être conservées assurées et les polices transférées au porteur ou porteurs des billets, et les acquéreurs assumant les taxes dues et exigibles en 1899 au dessus et en plus du prix de l'adjudication. Dix pour cent comptant du prix d'achat requis au moment de la vente. Acte de vente pardevant F. J. Dreyfous, notaire, les timbres du revenu inclus, aux frais des acquéreurs.

25 mars—25 26—avril 2 9 16 23 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en Partage.

PAR MACON, & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau 138 rue Carondelet—JEUDI 13 avril 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 840 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu et signé le 7 mars 1899 par l'Hon F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire de Mme Bertha C. Pfaeffin, épouse de Henry W. Frye, vs Mme Sophie W. Pfaeffin, épouse de Frank Standige, No 58,589 du docket de ladite Cour, la suivante décrite propriété, à savoir:—

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Septième, Huitième, Chestnut et Celiaée, désigné comme lot No 7, sur un plan dressé par H. Mcelhanneon, voyer, daté le 4 Mai 1844 et déposé dans les archives de L. Hermann, ancien notaire, lequel lot mesurant 32 pieds de face à la rue Septième, sur une profondeur de 125 pieds, entre lignes parallèles.

Conditions et Termes:—Un tier ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance s'il y en a en un et deux ans de crédit, pour des billets spécialement garanti par hypothèque et liens de vendeur, portant 8 pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, 10 pour cent honoraires d'avocats en cas de procès pour enforcer la collection des billets ; les améliorations devant être conservées et les polices transférées au porteur ou porteurs des billets, et l'acquéreur devant assurer les taxes dues et exigibles et en 1899 en plus et au-dessus le prix de d'adjudication; 10 pour cent comptant du prix d'achat requis de l'acquéreur au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant J. D. Taylor, notaire, les timbres du revenue inclus aux frais de l'acquéreur.

12 mars - 12 19 26—avril 2 9 13

Harry H. Hodgson.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

PHARMACIE ET RESIDENCE

Encoignure Clouet et Remparts.

JOLI COTTAGE DOUBLE.

1001, 1003 rue Clouet, encoignure N. Remparts.

Succession de Annie Winterholler, épouse de Jacob Sissung.

Mardi, 4 Avril 1899.

PAR HARRY H. HODGSON, encanteur.—Bureau 732 rue Commune — MARDI 4 avril 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, près Baronne, en vertu de et conformément à plusieurs ordres de l'Hon. N. R. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dossier No 58,103, datés et signés le 27 février et le 28 février 1899, dans l'affaire de la succession de Annie Winterheller, épouse de Jacob Sissung, il sera vendu aux enchères publiques—

Premièrement- Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues N. Remparts, Clouet, Bourgogne et Louisa, lequel mesure 34 pieds de face sur la rue N. Remparts, par une profondeur et face sur la rue Clouet de 95 pieds, le tout plus ou moins et entre lignes parallèles et formant l'encoignure des rues N. Remparts et Clouet. Les améliorations consistent en une belle pharmacie, contenant quelque 6 ou 7 chambres, citerne double, cour pavée et hangar dans le fond et connu comme le No 3100 rue N. Remparts.

Deuxièmement—Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues N. Remparts, Clouet, Louisa et St-Claude et mesurant 31 pieds 11 pouces et 7 lignes de face sur la rue Clouet, par une profondeur et façade sur la rue N. Remparts de 92 pieds, 3 pouces et 7 lignes, le tout plus ou moins et entre lignes parallèles et formant l'encoignure des rues N. Remparts et Clouet.

Les améliorations consistent en un beau cottage double, presque neuf, contenant 4 chambres, citerne et hangar dans le fond de chaque côté et désignés par les Nos 1001 et 1003 rue Clouet et rapportant un revenu de $20 par mois.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, la balance s'il y en a à un et deux ans de crédit à 8 pour cent d'intérêt garanti par hypothèque de vendeur et toutes les clauses usuelles de sécurité. Les acquéreurs devant assumer en plus de leur enchère, les taxes de 1899 et faire un dépôt de 10 pour cent à l'adjudication.

Actes de vente pardevant F. D. Charbonnet, notaire, aux frais des acquéreurs.

2 mars—2 5 12 19 26—avril 2 3 4

Succession de Sophie A. Begault.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 58,009—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Marie A. Begault, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour,

PAUL O. GUERIN, Greffier.

22 mars—22 26 30

VENTES A L'ENCAN.

Macon&Kernaghan

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

De Bonnes Propriétés Foncières sont les meilleurs placements.

DOUBLES COTTAGES

Dans les Second et Troisième Districts

Justement ce que cherchent les spéculateurs.

August Gruner et als vs Paul P. Gruner et als.

No 58,255—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 138 rue Carondelet.

JEUDI 27 avril, 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés foncières, No 840 rue Commune, il sera vendu aux enchères publiques, en raison d'un jugement rendu le 14 mars 1899 et signé le 20 mars 1899 par l'Hon. N. R. Rightor, juge de la susdite cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir—

1° Le joli cottage en bois, double et à un étage, Nos 1426 et 1428 rue Dauphine, dans le Troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dauphine, Bourbon et Esplanade, contenant 2 chambres, cabinet, citerne de chaque côté : le lot de terre est désigné par la lettre E, et mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face sur la rue Dauphine, par 127 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur juste auprès de la rue Esplanade, dans un joli voisinage.

2° Le joli cottage double en bois à un étage Nos 1011 et 1013 rue Hôpital, dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Hôpital, Quartier, Bourgogne et Remparts, contenant 4 chambres, cabinet et citerne de chaque côté : le lot de terre mesure 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Hôpital sur 85 pieds 3 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Un voisinage bien peuplé dans lequel les propriétés sont toujours occupées, et en faisant un placement sûr et productifs.

3° Le joli cottage en bois double à 1 étage Nos 1012 et 1014 rue Hôpital, dans le second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Hôpital, Ursulines, Remparts et Bourgogne, contenant 4 chambres, cabinet et deux citernes et grande cour dans le fond. Le lot de terre mesure 31 pieds, 11 pouces et 5 lignes de face sur la rue Hôpital par 93 pieds 7 lignes de profondeur entre lignes parallèles d'après un plan par E. Surgi, ingénieur civil, en date du 19 septembre 1885 et annexé à un acte pardevant André Doriocourt, notaire, le 22 septembre 1885. Une propriété se louant facilement et en faisant un bon placement.

4° Le cottage double en bois, à un étage et mansarde, Nos 1501 et 1503 rue Mandeville, coin N. E. de la rue Robertson, dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Mandeville, Robertson, Espanse et Claiborne, contenant 5 chambres et cabinet de chaque côté. Le lot de terre mesure 41 pieds de face à la rue Mandeville sur 119 pieds de profondeur et de 75 pieds sur la rue Robertson de laquelle ladite portion de terre forme l'encoignure et étant le lot entier No 1 et de 5 pieds 6 pouces du lot No 2 sur un plan fait par A. Castaing, en date du 18 novembre 1852. Près des lignes de chars, des églises, des écoles et des marchés, et dans un voisinage s'améliorant. C'est un placement qui paiera.

Termes et conditions—La moitié ou plus comptant, la balance à un an de crédit pour des billets garantis spécialement par hypothèque et lien de vendeur portant 8 pour cent par an d'intérêt à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final. 5 pour cent d'honoraires d'avocats dans l'éventualité d'un procès pour forcer la collection des billets, les améliorations devant être assurées et les polices transférées au porteur ou porteurs des billets, et l'assomption par les acquéreurs des taxes dues et exigibles en 1899 en plus et au delà du prix d'adjudication. Dix pour cent comptant du prix d'achat requis au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant C. Torman, Esq., notaire.

26 fév—26—mars 5 12 19 26 30

Jas A. Brennan.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

LES TERRAINS DE CHOIX POUR BATIR.

Coin des rues Constance et Pœyfarré.

Devant être vendus séparément ou ensemble pour faciliter les acheteurs.

VENTE EN PARTAGE.

Mme Jane Grinnell vs Edwin H. Grinnell et als.

No 48,814—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans — Division C.

PAR JAS. A. BRENNAN, Encanteur—Bureau 640 rue Gravier—Il sera vendu aux enchères publiques, le MARDI, 28 mars 1899, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 840 et 842 rue Commune, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 28 février 1896 et signé le 5 mars 1896, par l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la suivante décrite propriété, à savoir:

Trois lots de terre dans l'ilet —, bornés par les rues Pœyfarré, Foucher (maintenant Constance), Duplantier (maintenant Calliope) et Magnine, Nos 8, 9 et 10 sur un plan dans les registres de O. De Armas, notaire, le 30 novembre 1858, comme plan et succession de David Stile et femme; lesdits lots sont contigus et mesurent comme suit :

Huit et neuf, chacun vingt-sept pieds six pouces de face à la rue Pœyfarré sur quatre-vingt dix-sept pieds deux pouces et cinq lignes de profondeur, le lot No 9 formant l'encoignure des rues Pœyfarre et Foucher (Constance). Lot No 10 a quarante pieds de face à la rue Constance sur cent vingt-huit pieds dix pouces de profondeur.

Conditions Comptant—L'acquéreur en sera devant assumer les taxes de 1898 en sus et au dessus du prix d'adjudication; un dépôt de 20 pour cent au moment de la vente.

Actes de vente pardevant Fred Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

25 fev —25 26—mars 12 19 26 27 28

VENTES A L'ENCAN.

W. H. Fitzpatrick.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriétés de valeur pour effectuer un pavage.

Magasin et résidence, Nos 515 et 517 Sud Remparts, entre les rues Poydras et Lafayette, et le cottage double, Nos 323 et 325 Nord Claiborne, entre les rues Conti et Bienville. In re Susan Conrad, veuve de John Brandenborg, et als, vs Philip Brandenborg, et als.

No 58,230—Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans Division E.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur—Bureau, No 336 rue Carondelet—Le MARDI, 4 avril 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, Nos 840 et 842 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, où les plans sont exhibés avec tous les détails, il sera vendu conformément à un jugement de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, et rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée le 6ème jour de février 1899, et signé le 10ème jour de février 1899, et un ordre de la même Honorable Cour, rendu et signé le 24me jour de février 1899, ordonnant à William H. Fitzpatrick, encanteur en cette ville, après annonce préalable et conformément à la loi, de vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après désirée, à savoir:

1° Un certain lot de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Remparts, Bassin, Poydras et Lafayette, désigné par le Numéro Onze sur un plan fait par Louis Pilié, voyer, daté 24 novembre 1860, et déposé dans le bureau de C. E. Fortier, notaire, comme plan No 65 du livre de plans No 1. D'après ce plan ledit lot mesure vingt-cinq pieds six pouces de face à la rue Remparts sur une profondeur de quatre-vingt-cinq pieds trois pouces entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances appartenant à ladite propriété.

Les améliorations comprennent un magasin en bois à un étage, portant les numéros municipaux 515 et 517 rue S. Remparts, occupé par un magasin de ferblanterie et une résidence en briques dans le fond, contenant deux chambres au rez-de-chaussée et deux chambres au premier, sous un toit en ardoise; aussi une écurie dans le fond, cour briquée, citernes, etc. (le "Brake" et le "Reader" dans ledit local ne sont pas inclus dans cette vente.)

2° Un certain morceau de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances en dépendant ou y appartenant, en une pièce sorte, situé dans le second district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Claiborne, Bienville, Derbigny et Conti, et mesurant quarante-quatre pieds, trois pouces et sept lignes de face à la rue Claiborne par cent vingt-sept pieds onze pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Bienville, et sur la ligne du côté opposé il a une première profondeur de cent cinq pieds, neuf pouces et trois lignes, de là il suit à angles droits sur la rue Conti, cinq pieds neuf pouces et cinq lignes de la une autre profondeur de vingt deux pieds deux pouces et une ligne jusqu'à sa ligne du fond, sur laquelle il mesure cinquante pieds un pouce et quatre lignes : le tout d'après un croquis ou plan par L. H. Pilié, voyer, en date du 6 avril 1885, et annexé à est faisant partie d'un acte passé pardevant C. T. Soulat, un notaire en cette ville, le 6 mai 1885; ledit lot comprend le tout du lot numéroté Sept et partie du lot numéroté Huit, de l'ilet numéro Quarante-sept, d'après un plan dressé par Joseph Pilié, voyer, en date du 1er mai 1840.

Les améliorations comprennent un cottage double, portant les numéros municipaux 323 et 325 rue N. Claiborne, contenant respectivement huit et cinq chambres, avec cour pavée en briques, hangars, citernes, etc., produisant un magnifique revenu annuel.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance en un et deux ans de crédit, en des billets de l'acquéreur portant huit pour cent d'intérêt par an, de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur sur les propriétés vendues, cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour enforcer la collection ou paiement des billets ; bâtisses et améliorations devant être toutes assurées par les acquéreurs, et les polices d'assurance devront être transférées au porteur des billets, et toutes les autres clauses usuelles de sécurité ; les acquéreurs devront assumer en plus et au-dessus de leur enchère, le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1899, et déposeront 10 pour cent du prix d'achat avec l'encanteur au moment de l'adjudication.

Actes de vente, timbres du revenu inclus de vant être aux frais des acquéreurs, pardevant James J. Wolfe, notaire public en cette ville.

1er mars—1 8 14 21 28—avril 2 3 4

Wm. P. Curtis.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriétés de valeur dans le Quatrième District.

Succession de George D. Kimble.

PAR WM. P. CURTIS, Encanteur—Bureau No 351 rue Carondelet, le JEUDI, 6 avril 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières Nos 840 et 842 rue Commune, en vertu d'un ordre de l'Honorable Frank A. Monroe juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 20 février 1899, dans l'affaire de la succession de George D. Kimble, No 58,190 de la dite cour, je vendrai aux enchères publiques, les propriétés foncières suivantes :

Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, située dans le Quatrième District de la Nlle Orléans, dans l'ilet No 39, lequel est borné par les rues Ste Marie, Félicité, St Thomas et Rousseau, laquelle dite portion de terre mesure vingt-six pieds, huit pouces et quatre dixièmes de face à la rue Ste Marie par soixante trois pieds et un demi pouce de profondeur sur la ligne du côté le plus près à la rue St. Thomas et vingt-cinq pieds huit pouces et trois-quarts pouces de largeur dans le fond, et soixante-trois pieds sur la ligne de côté le plus près et vers la rue Rousseau.

Conditions Comptant—L'acquéreur devra déposer dix pour cent à l'adjudication et payer l'acte de vente pardevant Fred Deibel, notaire.

5 mars—5 12 19 26—avril 2 6

W. C. H. Robinson.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E—No 57,930.

Succession de James S. Richardson,

Jeudi, 6 Avril 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, Nlle-Orléans.

PAR W. C. H. ROBINSON, Encanteur—Bureau 813 rue Commune, Eglise Heinen—Sous et en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, Dossier No 57,530, intitulé, succession de James S. Richardson, daté et signé le 4 janvier 1899, et à moi adressé, je procéderai à la vente à l'enchère publique, la suivante décrite propriété au dernier et plus haut enchérisseur. Une portion de terre avec les améliorations qui s'y trouvent dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Charles, Prytanée, Deuxième et Troisième, mesurant 125 pieds de face à la rue St-Charles sur 213 pieds de profondeur et façade sur la rue Deuxième, entre lignes parallèles. Termes et Conditions—Un quart ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et le reste en un, deux et trois ans de crédit pour des billets de l'acquéreur portant 6 pour cent par an d'intérêt, payables annuellement, du jour de la vente jusqu'à ce qu'ils soient payés et garantis par lien de vendeur et hypothèque et toutes les autres clauses usuelles et de coutume de sécurité, incluant cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès sur les billets. L'acquéreur assumant en plus et au dessus de son enchère les taxes pour l'année 1899. Un dépôt de dix pour cent doit être fait avec l'encanteur au moment de l'adjudication. Actes de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant A. J. Villeré, notaire. Les candélabres et les installations de gaz ne sont point compris dans cette vente.

4 mars—4 5 9 16 23 30—avril 3 4 5 6

VENTES A L'ENCAN.

Denis & Danziger.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de W. T. Flood.

No 58,469—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Matériaux de Plombier, Bail et droit d'occuper.

EN vertu de deux ordres séparés de l'Hon. N. H. Rightor juge de ladite Cour, Division D, datés et signés respectivement le 16 mars et le 21 mars 1899, il sera vendu aux enchères publiques par DENIS & DANZIGER, D. Danziger, Encanteur, le LUNDI 3 AVRIL 1899 à 11 heures A. M., sur les lieux No 1600 rue PRYTANEE, encoignure TARPSICHORE. 1—Le bail et le droit d'occupation du local susmentionné. 2—Un lot de matériaux de Plombier, etc. Le tout d'après l'inventaire enregistré.

TERMES COMPTANT SUR LES LIEUX

Dinkelspiel & Hart, avocats.

22mars—22 26—avril 2 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Etat de la Louisiane vs Provident Investment & Redemption Co Ltd et als.

Bureau fermé à coulisses, Grilles de Bureau, Tables, Chaises à bascule, Chaises de bureau, Tabourets, Perforateur de chèques et ustensiles généraux pour bureau.

PAR DENIS & DANZIGER, D. Danziger, Encanteur — bureau 134 rue Carondelet—MERCREDI, 5 avril 1899, à onze heures A. M., sur les lieux, No 802 rue Perdido, entre Carondelet et Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, daté et signé le 17 février 1899, les ameublements et installations de bureau ci-dessus décrits en partie, le tout d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant sur les lieux.

19 mars—19 20 22 26—avril 2 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Maison d'affaires bien établie

—COMPRENANT—

Le magasin en briques à trois étages et mansarde

610 RUE BIENVILLE,

Entre la rue Chartres et le Passage de la Bourse.

Occupée pendant plusieurs années par une Imprimerie.

—ET LA—

Jolie résidence en bois à deux étages

825 RUE QUARTIER.

Entre les rues Bourbon et Dauphine.

SUCCESSION DE GEORGE MULLER.

No 58,136—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DENIS & DANZIGER—D. Danziger encanteur. — Bureau No 134 rue Carondelet. — MARDI, 25 avril 1899 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, il sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un ordre daté et signé le 16 mars 1899 de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la susdite Cour, Division C, siégeant pour l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite Cour, Division B, actuellement absent, les propriétés ci-dessous décrites à savoir :

1° Le magasin substantiel en briques à trois étages et mansarde, 610 rue Bienville, entre les rues Chartres et Passage de la Bourse, ilet borné par la rue Douane, comprenant un grand magasin au rez-de-chaussée ; le premier étage est divisé en six chambres et a un joli balcon en fer sur le devant. Le lot de terre sur lequel la bâtisse est érigée est situé dans le second district de cette ville et est désigné par le No 45 et mesure 25 pieds de face à la rue Bienville sur 72 pieds 11 pouces de profondeur, le tout en mesure américaine.

Ce magasin a été en usage pendant plusieurs années comme imprimerie et est maintenant occupé par l'imprimerie de Muller & Cie et sera un placement rémunératif.

2° La jolie résidence en bois à deux étages, 825 rue Quartier, borné par l'avenue Espinade et les rues Dauphine et Bourbon, contenant des galeries de face et de côté, salle d'entrée, six chambres et vestibule avec escaliers, citernes, etc., dans la cour. Le lot de terre sur lequel la bâtisse est érigée est désigné par la lettre N, sur un plan fait par J. A. d'Hémécourt, voyer, annexé à un acte passé pardevant Adol. Dreyfous, ancien notaire en cette ville en date du 21 février 1868 et mesurant en mesure américaine, conformément audit plan, 22 pieds 1 pouce sur la rue Quartier, 58 pieds 2 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne la plus près de la rue Dauphine, 54 pieds 4 pouces de profondeur sur l'autre ligne de côté et 22 pieds 2 pouces de largeur dans le fond; ledit lot étant connu comme lot No 20 de l'ilet No 80 du plan de la ville.

Cette propriété est à un ilet de la belle avenue Esplanade, sur une jolie rue et dans un bon voisinage.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à un et deux ans représentée par privilège du vendeur et billets à hypothèque garantis par toutes les clauses usuelles de sécurité, et portant intérêt au taux de 7 pour cent par an à partir de la date jusqu'au paiement; 5 pour cent honoraires d'avocats dans l'éventualité d'un procès pour forcer la collection des billets; les améliorations devant être constamment assurées et les polices transférées au porteur ou porteurs des billets, et l'assomption par les acquéreurs des taxes dues et exigibles en 1899, en sus et au-delà du prix d'adjudication; 10 pour cent comptant du prix d'achat requis au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant André W. Seguin, notaire, aux frais des acquéreurs.

19 mars—19 26—avril 2 9 16 23 à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Tillie Loeb, épouse d'Abraham Yarutsky.

No 58,398—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS & DANZIGER—D. DANZIGER, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MARDI, le 28 mars 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés foncières, No 840 rue Commune, entre Carondelet et Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la susdite cour, Division B, daté et signé le 20 février 1899, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la suivante décrite propriété, à savoir—

La jolie résidence simple en bois à deux étage No 1350 rue du Camp, située dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Camps, Magasins, Melpomène et Terpsichore.

Le lot de terre est désigné par la lettre B sur un devis par Edgar Pilié, voyer, annexé à un acte passé pardevant H. F. Labatut, notaire, le 30 mai 1895, lequel dit lot d'après cela, mesurant, en mesure américaine, 29 pieds 1 pouce 3 lignes de face à la rue Camp sur 63 pieds 11 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne la plus près de la rue Terpsichore et sur l'autre ligne de côté ledit lot a une première profondeur de 30 pieds 5 pouces 6 lignes, une deuxième profondeur sur une ligne courant obliquement vers la rue Melpomène de 9 pieds 10 pouces, et une troisième profondeur de 23 pieds 10 pouces 6 lignes et une largeur dans le fond de 21 pieds 4 pouces 3 lignes et ledit lot doit être pris à une distance de 34 pieds 10 pouces de l'encoignure des rues Melpomène et Camp sujet à bail là-dessus

Conditions—Un tiers comptant, la balance en 1, 2 et 3 ans pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 7 pour cent d'intérêt par an; 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets, les améliorations devant être constamment assurées et les polices transférées au porteur ou porteurs des billets et l'acquéreur assumant les taxes dues et exigibles en 1899 en plus et au dessus du prix de l'adjudication; 10 pour cent comptant du